

Syndicat des producteurs de bleuets du Québec
112, de l'Église, suite 207, Dolbeau-Mistassini, QC G8L 4W4
Téléphone : 418 276-6336 Sans frais : 1 888 788-0760
Télécopieur : 418 276-7265 Courriel : info@spbq.ca
Site Internet : www.spbq.ca



Mot du président



Le ministre de l'agriculture, monsieur André Lamontagne et moi-même lors de sa tournée au Lac-Saint-Jean le 22 juillet dernier, pour annoncer l'attribution de 56 aides financières, totalisant 809 543 \$, à 55 entreprises de la région. J'avais remis un masque orné de bleuets sauvages au ministre qu'il a porté fièrement lors de son passage à St-Prime. Il faut dire que monsieur Lamontagne est natif de St-Félicien, c'est un bleuet lui aussi!

Bonjour à toutes les productrices et à tous les producteurs de bleuets sauvages,

Après la fin d'une bonne saison de bleuets en ce qui concerne le volume, il ne reste qu'à espérer que le prix sera bon également pour la saison 2020. À ce moment-là, nous pourrons parler d'une bonne saison.

Après une saison de production où le travail dans les bleuetières ne manque pas pour vous tous et moi-même, on retourne à nos bonnes pratiques : consacrer plus de temps au bon fonctionnement de votre syndicat.

DES NOUVELLES SUR LES DOSSIERS EN COURS

PROTECTIONNISME AMÉRICAIN ET TAXE SUR LES BLEUETS CANADIENS

Après les produits laitiers, l'acier et l'aluminium canadien, les États-Unis ont maintenant les petits fruits étrangers dans leur mire protectionniste.

Le 8 octobre dernier, s'est tenue une conférence téléphonique concernant la menace américaine de taxer les importations de petits fruits dont le bleuets sauvage fait partie.

Tous les transformateurs du Québec y ont participé, en plus d'un représentant du Nouveau-Brunswick. Des gens du gouvernement canadien, du ministère de l'Économie et de l'Innovation, d'Agriculture et agroalimentaire Canada, etc.

Il semble évident que ce sont beaucoup plus les bleuets cultivés (bleuets en corymbe) qui seraient visés que les bleuets sauvages. Lors de nos entretiens, les représentants du gouvernement canadien ont été sensibilisés aux différences importantes entre les deux types de bleuets et au fait que le marché du bleuets sauvage des États-Unis était actuellement en déficit d'offre. Des sénateurs de l'état du Maine plaident également pour une exemption de certains produits de bleuets sauvages du Canada, en cas de nouveau tarif.

Le représentant américain au Commerce, Robert Lighthizer, a demandé à la Commission du commerce international des États-Unis de mener une enquête afin de déterminer si les agriculteurs sont touchés par les importations de bleuets et de framboises du Canada et du Mexique.

Le Conseil des bleuets de la Colombie-Britannique a retenu les services d'un conseiller juridique. Sa directrice générale, Anju Gill, espère que les relations de travail étroites entre les industries américaines et canadiennes permettront d'éviter toute mesure protectionniste.

Les parties qui devront répondre aux questionnaires sont celles qui seront identifiées par l'USITC. Normalement, l'United States International Trade

Dans ce numéro :

Mot du président	1
Mot du coordonnateur à la direction	15
Dernière chance! Concours de photos de bleuetièr	16
La Financière agricole du Québec vous informe	17
À vendre	21
Réseaux sociaux	21
Site Internet du SPBQ	21
Prix récolte 2019 et définitions des catégories	22
Prix récolte 2020	23
En pièces jointes	23

Commission (USITC) obtient une liste qui identifie des importateurs et exportateurs connus. Les producteurs étrangers qui n'exportent pas ne paraîtront pas sur une telle liste, et vraisemblablement pourraient donc ne pas recevoir de questionnaire de l'USITC.

Il n'y aurait pas d'intérêt à identifier, et faire ajouter à cette liste, des producteurs domestiques qui n'exportent pas, ni même de faire une demande pour qu'ils reçoivent le questionnaire.

À qui seront envoyés les questionnaires que les entreprises auront complétés?

- Les informations seront acheminées à l'USITC (qui est le tribunal quasi judiciaire qui est chargé de l'enquête);
- Normalement, si vous participez par le biais d'avocats américains, vous leur enverrez le questionnaire et ils l'achemineront au tribunal.

Qui seront les personnes ou organisations qui auront accès aux réponses?

- Seuls le personnel autorisé du tribunal (l'USITC) et les avocats américains (qui ont signé des accords de confidentialité avec le tribunal);
- Toutes les données sont protégées par ordre légal (un « Administrative Protective Order »);
- Aucune autre partie (entreprise ou même gouvernement) n'y aura accès. Les pénalités pour le partage de ces informations confidentielles sont importantes.

Puisque votre syndicat ne fait pas d'exportation aux États-Unis, il ne sera pas vraiment sollicité pour fournir des informations sur les volumes exportés. Ce sont davantage les entreprises qui exportent qui peuvent fournir les renseignements pertinents pour la défense de notre industrie.

Une décision pourrait être rendue dès le printemps prochain. Espérons un dénouement positif pour les productrices et producteurs de bleuets sauvages.

Votre syndicat demeurera aux aguets dans ce dossier.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Bonne nouvelle, des conférences téléphoniques ont eu lieu avec la Financière agricole du Québec (FADQ), régionale et provinciale, pour établir des normes afin que les producteurs biologiques puissent assurer leur production à l'échelle de sa valeur.

À noter que monsieur Gérard Bouchard, producteur biologique dans l'âme, a participé à cet exercice. Monsieur Bouchard a cultivé exclusivement du biologique depuis le tout début du développement de sa bleuetière; inutile de lui demander s'il a déjà sarclé dans une bleuetière.

Je le remercie de s'être joint à nous et de nous avoir partagé ses connaissances dans le domaine biologique.

Lors de cette conférence téléphonique, il a également été discuté que le SPBQ pourrait demander au Centre d'études des coûts de production en agriculture (CECPA) de produire une évaluation spécifique pour la production biologique, afin de préciser les coûts pour produire du bleuets biologique, ce qui serait grandement apprécié par la FADQ pour valider leur propre évaluation. Les productrices et producteurs pourraient être consultés afin de fournir des informations pour que la production de bleuets sauvages biologiques soit évaluée à son coût réel, le plus précisément possible.

C'est confirmé! Dès la saison 2021, les producteurs pourront obtenir une meilleure couverture d'assurance récolte pour leur production de bleuets biologiques. Il s'agit du même programme d'assurance récolte que l'on connaît, toutefois, le bleuets biologique bénéficiera d'un prix unitaire de 1,5 fois plus élevé que le conventionnel, et la cotisation sera aussi ajustée à la hausse en fonction de cette nouvelle option.

La période de renouvellement des certificats d'assurance récolte pour le bleuets est débutée et se terminera le 1^{er} décembre 2020. Après la réception de votre certificat d'assurance récolte 2021, il sera nécessaire de contacter votre conseiller en assurances de la FADQ, pour vérifier votre admissibilité à cette nouvelle couverture et modifier votre certificat d'assurance, s'il y a lieu.

POLLINISATION

Un gros dossier et pas très rassurant :

Certains l'on entendu dire, en 2020, un apiculteur a procédé à l'introduction de nucléis (quelques cadres de couvain et d'abeilles) pour en faire des ruches, sans respecter les règlements du MAPAQ. Ces nucléis n'ont pas été inspectés avant de quitter leur lieu d'origine et n'ont pas été inspectés non plus à leur arrivée au Québec. Ils ont été distribués à plusieurs endroits et dans plusieurs régions.

La catastrophe :

C'est que ces petites ruches étaient infestées du petit coléoptère de la ruche (PCR). Le Québec était jusqu'à ce moment exempt de ce parasite. Il faut savoir que ce parasite peut voler sur 10 kilomètres et infester d'autres ruches chez différents apiculteurs. Il existe des pièges que les apiculteurs peuvent placer dans leurs ruches afin de déceler la présence du PCR. Les captures sont acheminées au laboratoire du MAPAQ pour identification et à ce jour, plus de 20 captures

de PCR ont été recensées dans différentes régions du Québec; une situation que plusieurs croient irréversible.

Beaucoup d'appels-conférences et de rencontres ont eu lieu entre des dirigeants de votre syndicat, l'association des apiculteurs et des responsables du MAPAQ régional et provincial. Beaucoup d'information nous est divulguée sur la propagation de ce parasite et sur comment nous pourrions l'éradiquer de la province. Beaucoup de questions et très peu de solutions. Les ruches qui seront mises en hibernation avec le PCR à l'intérieur, à quoi cela ressemblera-t-il au printemps?

La catastrophe envisagée par votre syndicat, c'est la possibilité que certains apiculteurs provenant des régions au Québec où le PCR n'a pas encore été aperçu, ne désirent plus venir au Lac-Saint-Jean de peur que ce grand rassemblement de ruches provenant de partout au Québec et d'autres provinces soit l'occasion pour le parasite de se propager à des ruches qui ont toujours été exemptes du PCR. Les apiculteurs de certaines régions du Québec et l'Ontario chez qui le PCR est inexistant, seront-ils craintifs de revenir au Lac-Saint-Jean?

Dossier à suivre...

CONTRAT DE LOCATION DE RUCHES D'ABEILLES

Depuis plusieurs années, on entend parler que certains producteurs sont insatisfaits du service de pollinisation de certains apiculteurs. J'ai moi-même loué une ruche où l'évaluation avait révélé la présence d'un seul cadre d'abeilles dans une ruche à deux hausses.

Précisons en commençant qu'un faible pourcentage de plaintes a été fait et semble, pour ma part, crédible.

Il faut réaliser que des « chialeux » et d'éternels insatisfaits, cela a toujours existé, tant chez les producteurs de bleuets que chez certains apiculteurs. Il faudrait un arbitre dans certains dossiers. Cet arbitre pourrait être une entente entre les parties, dans ce qu'on appelle un contrat.

Il existe ce genre de contrat, mais il a été rédigé par des apiculteurs et je crois qu'il peut être amélioré pour convenir à la protection des producteurs de bleuets. C'est à ce genre de contrat que le comité pollinisation, composé uniquement de producteurs de bleuets, s'est attardé afin de pouvoir offrir aux producteurs de bleuets, un document à remplir avec son fournisseur pour éviter les malentendus et préciser des clauses très importantes pour les producteurs de bleuets, afin d'éviter toutes situations conflictuelles avec les fournisseurs de pollinisateurs.

Il faut savoir que l'on n'a jamais offert un document (contrat) aux producteurs de bleuets pour qu'ils puissent éviter les situations désagréables, mais là on va le faire. Ce contrat est presque terminé de rédiger et sera disponible pour la prochaine saison de pollinisation, en 2021.

ÉTAT DE LA SITUATION SUR LA MOUCHE DU BLEUET

Après le changement à la réglementation entourant la mouche du bleuet par l'ACIA en 2019, le MAPAQ a mis en place un réseau de surveillance de la mouche du bleuet pour déterminer l'étendue de l'infestation en région. Ce réseau était constitué de 556 pièges répartis dans 30 bleuetières situées dans toutes les MRC du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les pièges étaient relevés une fois par semaine à partir du début du mois de juillet jusqu'à la récolte.

Pour la saison 2020, sur les 30 sites dépistés, cinq se sont avérés positifs. Quatre de ces sites étaient situés dans la MRC Maria-Chapdelaine et un dans la MRC Domaine-Du-Roy. Ce résultat nous confirme qu'une grande partie des zones de production demeure exempte de la mouche. Les efforts de biosécurité sont donc encore extrêmement importants si nous voulons garder le caractère distinct du bleuet sauvage régional.

Nous travaillons actuellement avec tous les maillons de l'industrie pour mettre en place le plan d'action pour la saison 2021 afin d'en connaître davantage sur l'insecte et les moyens de lutte ainsi que pour limiter l'infestation.

BIOSÉCURITÉ

Un projet a été mis sur pied afin de demander une aide financière au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour que toutes les productrices et tous les producteurs puissent se protéger et protéger les autres contre la propagation de la mouche du bleuet.

L'aide financière servirait à acquérir un équipement de base pour en premier lieu, procéder au nettoyage de tous les véhicules et équipements tractés qui auraient à circuler sur les bleuetières. Cet ensemble serait composé de :

- Une laveuse à pression industrielle capable de bâtir elle-même sa pression pour déloger les résidus de terre des véhicules;
- Un réservoir de 1 000 litres pour transporter l'eau sur les sites où il n'y en a pas à proximité;
- Les adaptateurs, réduits, bagues et l'assemblage pour connecter la laveuse au réservoir;
- Des gants en PVC d'hiver pour manipuler la laveuse à pression;
- Un masque de protection avec visière;
- Un sarrau;

- Une membrane géotextile perméable de 150 m² qui servirait à construire des bassins de rétention pour empêcher la dispersion des pupes de mouches du bleuets et à protéger le sol lors du dépôt des ruches sur le sol ainsi que du nettoyage des véhicules ou de la machinerie;
- Des brosses pour nettoyer les bottes et autres équipements qui pourraient avoir des résidus de terre;
- Tout autre équipement, spécifique à chaque bleuetsière, qui permettrait d'améliorer la biosécurité.

AVANT LA COVID-19

Les dirigeants de votre syndicat ont fait l'acquisition d'une nouvelle table de conférence mieux adaptée aux besoins. Depuis l'arrivée de la COVID-19, elle est utilisée pour les rencontres selon les règles sanitaires et la distanciation en vigueur. Elle a été conçue pour accueillir jusqu'à 20 personnes et elle est de forme ovale pour faciliter les échanges entre participants.

De plus, pendant la pandémie, nous avons fait l'acquisition d'un écran avec caméra pour les nombreuses rencontres faites par ZOOM. Ce matériel est utilisé fréquemment. C'est peut-être l'avenir! C'est une habitude à prendre et cela fonctionne très bien, même si ça ne vaut pas une rencontre en personne, mais comme le dit le dicton : *« Faute de gâteau, on mange de la galette ».*



Je vous présente en photo cette table de conférence ainsi que l'écran.

RÉUNIONS POUR FIXER LE PRIX DE DÉPART ET CONTRADICTION

En 2019, lors de la rencontre pour fixer le prix de départ, j'ai demandé aux transformateurs de nous donner le prix pour chaque catégorie de bleuets, soit conventionnel, sans pesticides, Boréal, biologique et les bleuets blancs, puisqu'il existe un marché pour les bleuets blancs.

On m'a répondu que le conventionnel et le sans pesticide c'était la même chose et le même prix. J'ai alors répondu que dans cette situation les producteurs pourraient appliquer des produits dans leur production l'année de récolte pour augmenter les rendements, comme les producteurs le font au Nouveau-Brunswick, si c'est la même chose et le même prix? On ne m'a pas répondu sur ce commentaire en 2019.

En 2020, volte-face :

Lors de la réunion pour fixer le prix de départ, on me signale qu'il y aurait des producteurs (très peu nombreux, cinq ou six) qui appliqueraient des produits dans leur récolte et qu'il faudrait que les transformateurs en soient avisés. Ma réponse fut : « - *Vous allez en profiter pour baisser les prix* ». On me répond que pour le sans pesticide, il n'y a rien d'appliqué dans les bleuetières dans l'année de la récolte.

Et qu'en est-il de ceux qui appliquent le Pénergétique depuis de nombreuses années et dont les transformateurs sont bien au courant? En 2019, j'avais demandé à ce même transformateur quel pourcentage des bleuets est conventionnel et il m'avait répondu que c'était très très peu, peut-être 1 à 1,5% de producteurs qui appliquent des produits, par exemple pour la pourriture sclérotique ou l'altise et des choses du genre, mais c'est très peu.

Cette année, vous avez sûrement remarqué qu'un des transformateurs a versé deux prix différents pour les bleuets non biologiques. Un prix pour le conventionnel et un prix plus élevé pour le Boréal, ce qui n'avait jamais été vu par le passé. Est-ce qu'il s'agit là d'un système semblable aux rabais d'usinage où certains producteurs avaient reçu plus d'argent que les autres? Si très très peu de productrices et producteurs (1 à 1,5%) font du conventionnel comme l'ont déclaré les transformateurs en 2019, puisqu'il s'agit du prix final 2019, la presque totalité des productrices et producteurs, soit 98,5 à 99%, qui ont confié leurs bleuets à Bleuets sauvages du Québec, auraient reçu 0,725 \$ la livre, moins la contribution syndicale de 0,015 \$, pour un prix net de 0,71 \$ la livre.

Chaque année, les transformateurs demandent aux productrices et aux producteurs de bleuets de remplir un formulaire afin de déclarer s'ils ont appliqué des pesticides ou des intrants chimiques sur leur bleuetière en année de récolte. Si vous n'avez rien appliqué sur votre récolte, elle devrait être dans la catégorie sans pesticide ou Boréal, tout dépendant avec quel transformateur vous faites affaire. Personnellement, je n'ai jamais vu au poste de réception un système qui permettrait d'identifier les catégories : conventionnel, sans pesticide et Boréal. J'ai vu par contre que les bleuets biologiques sont différenciés des autres. Puisque j'ai toujours vu au poste de réception seulement deux catégories (biologique et les autres), comment font-ils pour dire que tel ou tel producteur fait du conventionnel ou pas? Pour ma part, ce qui a toujours donné une grande valeur aux bleuets sauvages produits au Québec, c'est que l'on n'a jamais appliqué d'insecticides contre la mouche du bleuets sur nos récoltes dans le passé.

J'invite toutes les productrices et tous les producteurs à s'informer le plus tôt possible auprès du transformateur à qui ils confient leur production pour s'enregistrer dans la catégorie de bleuets qui sera la plus payante pour eux.

Avec toutes ces histoires entre le conventionnel, le sans pesticide ou le Boréal, est-ce que les transformateurs sont en train de nous faire réaliser que nos bleuets sans intrant que l'on produit au Québec ont toujours eu une valeur supérieure au conventionnel produit dans les autres provinces du Canada? Serons-nous obligés d'ouvrir nos frontières aux acheteurs du reste de l'Amérique du Nord pour connaître la vraie valeur de nos bleuets sans intrant et surtout pour le biologique?

Parlant biologique, comment cela se fait-il que la nouvelle usine de Normandin ait payé le biologique plus cher à ses producteurs que les deux autres? Si cette usine a payé le sans pesticide de 0,10 \$ à 0,14 \$ de moins cher que les deux autres transformateurs, c'est peut-être parce que ses actionnaires ont une usine de 21 millions de dollars à payer, je présume. Comment cela se fait-il que l'on ne retrouve pas cette différence pour le biologique? Si l'on retrouvait la même différence pour le biologique, les producteurs qui ont livré aux deux autres transformateurs auraient reçu entre 1,24 \$ et 1,28 \$ la livre. Se peut-il qu'il manque toute une « beurrée » à ces producteurs biologiques?

Les agroéconomistes m'ont toujours dit qu'ils croyaient que les gros profits des transformateurs provenaient de la vente du biologique, eh bien ce que l'on a vu sur les prix finaux pour 2019 viendrait confirmer cette hypothèse.

Et si les bleuets blancs sont vendus, les transformateurs nous disent qu'ils vont dans les bleuets à jus. En vendant les blancs, où les transformateurs prennent-ils la matière pour dire que les pertes sont de 15% lors de l'usinage? Si l'on prend une boîte de 40 livres de bleuets et que l'on y dépose 35 livres de bleuets à l'intérieur, on calcul que 15% égale 5,25 livres de feuilles. Prenez un gros sac à poubelle et placez-y 5,25 livres de feuilles à l'intérieur, vous réaliserez qu'il est impossible de placer cette quantité avec 35 livres de bleuets dans une boîte de 40 livres. Et c'est encore beaucoup moins réaliste pour les boîtes qui contiennent 38 ou 39 livres de bleuets : 15% de 39 livres = 5,85 livres, « wow », toute une perte! Et j'ai même entendu dire que le pédoncule (la petite queue du fruit) du bleuets serait aussi vendu. Est-ce que ça prendra encore 20 ans avant que l'on ait toute l'information pertinente pour déterminer comment sont calculées les fameuses pertes.

VÉRIFICATION DES PRIX FINAUX 2017-2018

Suite à ce que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) nous permet de vérifier dans sa décision de décembre 2019, les procureurs des deux parties en sont encore à établir les bases de cette vérification.

Certains ne semblent pas trop pressés de régler tout ça. Il faut comprendre que les choses doivent être très bien faites, car le tout pourrait servir de jurisprudence pour les vérifications futures.

Parlant de prix, au Nouveau-Brunswick, une seconde avance a été versée aux producteurs. Ils ont donc reçu 0,70 \$ la livre à ce jour. Il faut noter que leurs bleuets sont traités avec des intrants, donc que ce sont tous des bleuets de catégorie conventionnelle.

Il faudra voir le 1^{er} décembre prochain, date à laquelle les transformateurs doivent, selon la convention de mise en marché, verser aux producteurs une deuxième avance, qu'elle sera cette deuxième avance pour des bleuets qui n'ont pas été arrosés avec des intrants, ce que l'on appelle sans pesticide, Boréal et encore mieux biologique.

Avec le prix final 2019, certains transformateurs nous ont fait comprendre que les bleuets sans pesticides et Boréal, qui ne sont pas arrosés avec des intrants, ont une valeur supérieure aux bleuets conventionnel, qui lui, reçoit l'application d'intrants.

Alors, qu'elle sera la seconde avance versée le 1^{er} décembre. Si le Nouveau-Brunswick a remis 0,20 \$, j'ai bien hâte de voir combien les productrices et producteurs recevront pour leurs bleuets Boréal, sans pesticide et surtout pour le super biologique que l'on retrouve presque exclusivement au Québec.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES

Au printemps dernier, après avoir envoyé les avis de convocation pour les assemblées générales annuelles (Plan conjoint et SPBQ), les dirigeants de votre syndicat ont dû tout annuler à cause de la COVID-19.

Après la récolte, nous nous sommes remis à l'ouvrage pour vous présenter les assemblées générales annuelles 2020 pour la fin novembre ou le début décembre, après la fin des travaux dans les bleuetières, pour permettre à un plus grand nombre possible d'entre vous d'y assister. Moi, Jordi, Guylaine et Alain avons visité toutes les salles dans le haut du Lac où l'on croyait possible de tenir les assemblées en personne avec la distanciation en vigueur. On s'est même informé pour louer un chapiteau avec chauffage. Plus on avançait dans nos efforts pour trouver une salle, plus on voyait venir la deuxième vague de coronavirus. Avec le changement de couleur de zone infestée par la COVID, on a dû se résigner à contrecœur à reporter encore puisque l'endroit où nous aurions pu tenir nos assemblées a reçu une nouvelle consigne réduisant considérablement le nombre de personnes autorisées à se rassembler à l'intérieur.

Même le Club Conseil Bleuets a dû dernièrement reporter son assemblée générale annuelle pour laquelle les avis de convocation avaient été envoyés pour leur assemblée prévue le 20 octobre dernier. Personne n’y échappe.

Il est fort probable que les assemblées 2020 soient tenues en même temps que celles de 2021 et, peu importe les moyens utilisés, on devra tenir ces assemblées coûte que coûte. On ne peut pas continuer ainsi, sans tenir d’assemblées générales, car c’est lors de ces réunions que les membres du Syndicat peuvent s’exprimer, que des décisions sont prises par les membres et que l’information est transmise par la direction du SPBQ.

DOSSIER WBANA-CANADA

WBANA est un organisme de promotion qui fait la promotion dans plusieurs pays pour les bleuets sauvages.

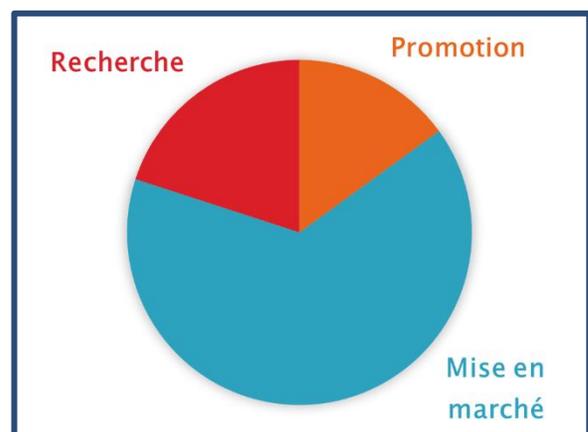
Les sommes d’argent versées à WBANA-Canada dans le passé provenaient du fonds de recherche, promotion et mise en marché. Ce fonds est alimenté par une contribution de 0,005 \$ la livre que chaque productrice et producteur, situés sur le territoire du Plan conjoint, verse à ce fonds.

Cet argent peut être utilisé uniquement pour trois principales raisons :

- Faire de la recherche;
- Faire la promotion pour le bleuets sauvage;
- La mise en marché, c’est-à-dire, s’en servir pour essayer de faire en sorte qu’un jour, toutes les productrices et tous les producteurs de bleuets sauvages puissent avoir la certitude de recevoir leur juste part des bénéfices engendrés par la vente de leurs bleuets.

Si vous aviez à diviser les revenus de ce fonds en trois parties, quel pourcentage attribueriez-vous à chaque item?

Qu’est-ce que ça donne de faire beaucoup de recherche et de promotion si les productrices et producteurs ont peine à rentabiliser leur entreprise? Pourquoi ne pas travailler à équilibrer le partage des bénéfices en premier lieu? Après tout, nous sommes des producteurs agricoles nous aussi et nous avons le droit de vivre et de faire des bénéfices avec nos cultures. Nous possédons un plan conjoint comme beaucoup de cultures en possèdent au Québec.



À quoi servent un plan conjoint et une convention de mise en marché?

Le plan conjoint permet à des producteurs d'un même produit de se fédérer pour unir leur force et de se doter de règles communes.

Une convention de mise en marché sert à équilibrer les forces entre les parties : production, transformation et mise en marché, afin qu'une ou deux de ses parties ne puissent pas abuser financièrement de l'autre partie et que chacun puisse recevoir sa juste part d'un secteur de l'agriculture en particulier. Pour nous, il s'agit du bleuets sauvage.

En résumé, il faut s'assurer d'en venir à une entente juste et équitable entre les parties et c'est là la priorité absolue pour moi.

CONTRIBUTIONS SYNDICALES

Quant à la perception des contributions syndicales, j'ai remarqué que très peu de producteurs semblent se plaindre du taux de 0,015 \$ la livre que versent les productrices et les producteurs de bleuets sauvages situés sur le territoire du Plan conjoint. On constate par contre que plusieurs des producteurs récalcitrants à l'idée de payer une contribution au Syndicat ont un intérêt auprès des entreprises de transformation.

Dans presque toutes les différentes cultures agricoles d'envergures au Québec, il y a un regroupement de productrices et de producteurs agricoles. Ces regroupements portent différentes appellations, par exemple : la Fédération des..., l'Association des..., les Productrices et producteurs de..., le Syndicat des producteurs de..., etc.

La grande majorité des 45 000 productrices et producteurs agricoles de la province de Québec paye des cotisations à leur association respective. Certaines associations ont dans leurs coffres des dizaines de millions de dollars pour défendre l'intérêt de leurs membres et on entend très peu d'entre eux s'en plaindre sur les réseaux sociaux. Et pour les entreprises qui voudraient s'en prendre à leur association (et leurs membres), elles savent bien que cette dernière a les moyens financiers pour se défendre. Ce qui peut être très dissuasif pour ceux qui voudraient exploiter les producteurs dans leur ensemble.

Même dans la société, des milliers de travailleurs payent des cotisations à un syndicat ou à regroupement de travailleurs. Si de telles contributions étaient mauvaises pour les gens en général, elles n'existeraient plus depuis longtemps! Sans ces contributions, votre syndicat n'existerait plus, ce qui ferait un immense plaisir à certaines entreprises privées, je présume. Donc parler contre les contributions équivaut à défendre les intérêts de certaines entreprises privées.

Alors à qui cela pourrait servir que votre syndicat ait très peu de réserve financière dans ses coffres?

En premier lieu, cela pourrait servir à ceux qui pourraient s'enrichir avec la valeur de vos bleuets en effectuant un partage des bénéfices inéquitable. Ce sont eux qui ont tout à gagner que votre syndicat n'ait pas les moyens financiers pour défendre vos intérêts. Ainsi, ils pourraient mieux vous imposer leur volonté.

Pour quelles raisons un producteur peut-il contester l'obligation de verser des cotisations à son association?

La première raison pourrait être le fait qu'un producteur ne connaît pas tous les pouvoirs que peut avoir un regroupement quand l'ensemble de ses membres tire la couverture dans la même direction, sans exception.

La seconde raison pourrait être le fait de discréditer continuellement son association et certains de ses dirigeants dans le but de plaire à quelques propriétaires d'usines de transformation.

EN CE QUI CONCERNE LA DIRECTION DE VOTRE SYNDICAT

Tous les membres de votre syndicat peuvent, s'il le désire, se faire élire par l'assemblée générale annuelle et venir défendre les intérêts de l'ensemble des membres du SPBQ en respectant tous les articles du *Règlement général*. Cela serait tout de même mieux que de s'amuser à essayer de monter la tête des membres contre la direction de leur syndicat en utilisant les réseaux sociaux.

J'ai toujours dit que les productrices et les producteurs de bleuets étaient des gens intelligents et quand je regarde le pourcentage de ceux qui appuient les commentaires négatifs de quelques très rares producteurs (c'est un pourcentage très faible), cela confirme ce que je pense de l'ensemble des productrices et producteurs de bleuets qui sont capables de se faire chacun leur propre opinion des dirigeants de leur syndicat.

Qu'est-ce qui peut amener un producteur à en vouloir ainsi à la direction de son syndicat?

LA VÉRITÉ :

Il y a quelque temps, j'avais dénoncé publiquement un producteur qui recevait des chèques de rabais d'usinage (plus d'argent que les autres) et ce dernier a finalement été obligé de le reconnaître. Ce même producteur (qui possède un bail de bleuetière sur terre publique) a déposé une proposition de résolution à l'assemblée générale annuelle de 2019 pour que le Syndicat s'occupe de la tarification des baux de bleuetière sur terres publiques, puisqu'il

trouvait le prix de location trop élevé, et ce, sans mentionner qu'il existait une association des détenteurs de baux pour la culture du bleuets sauvage.

À la lumière de cette information, votre syndicat a donc décidé que le dossier devait être traité par leur association, qui les défend, et que le SPBQ les appuiera dans leur démarche. La position de votre syndicat ainsi que la révélation de l'existence d'une association de détenteurs de baux, ce ne sont pas là des déclarations qui plairont à ce producteur, en plus de certaines décisions qui ont été favorables à la majorité des productrices et producteurs, mais défavorables à la position de ce même producteur.

Pour bien comprendre ma pensée sur le sujet, je vous cite les paroles du pasteur américain Martin Luther King : « *-Pour se faire des ennemis, pas besoin de déclencher une guerre, il suffit seulement de dire la vérité* ».

Daniel Gobeil, président



Mot du coordonnateur à la direction

C'est avec plaisir que je joins votre organisation pour vous supporter dans l'avancement des dossiers en cours et de ceux à venir.

J'ai complété des études en agroéconomie à l'Université Laval il y a quelques années. J'ai par la suite travaillé à titre de superviseur dans le secteur agricole. J'ai acquis une bonne expérience de terrain et je serai en mesure de comprendre les défis que les producteurs de bleuets rencontrent et rencontreront.

Dans un tout autre ordre d'idées, je possède un peu d'expérience ainsi qu'un grand intérêt pour l'apiculture. Le monde de l'abeille me fascine. Je suis convaincu que ces compétences me permettront d'aider le SPBQ dans ses projets en lien avec ce secteur d'activité.

La pandémie a grandement bousculé nos vies. Ce n'est malheureusement pas un moment idéal pour connaître tous les membres du SPBQ. J'espère que la situation s'améliorera bientôt et que je serai en mesure de vous rencontrer.

Depuis le début de mon arrivée, je tente d'en apprendre davantage sur la production de bleuets et mon travail consistera principalement à mieux comprendre les défis et enjeux de votre secteur d'activité. Je tenterai de supporter du mieux que je peux votre président, monsieur Daniel Gobeil.

J'espère avoir la chance de vous rencontrer au cours des prochains mois. N'hésitez pas à me contacter, il me fera plaisir de répondre à vos demandes.

Merci beaucoup,

Jordi Vinals, coordonnateur à la direction



DERNIÈRE CHANCE! Concours de photos de bleuetières



Votre syndicat est intéressé à se monter une banque de belles photos avec pour sujet les bleuetières, car il dispose de très peu de photos. Ces photos seront utilisées par le SPBQ quand il s'agit de représenter des sujets se rapportant à ces photos. Les types de photos recherchées se divisent en trois catégories :



1^{ère} catégorie :

- photos de bleuetière sans machinerie, bâtiments, personnages ou animaux :
- photos de fleurs, lors de la floraison au printemps;
- photos de bleuets, juste avant la récolte;
- photo d'automne, où l'on pourrait croire que les feuilles des plants de bleuets sont fluorescentes.



2^e catégorie :

- photos de bleuetière où l'on aperçoit des bâtiments, machinerie, personnages, véhicules, camions, remorques, etc.



3^e catégorie :

- photos de travaux en bleuetière, d'épandage d'écorce, d'intrants, de sarclage des mauvaises herbes, de cueillette de bleuets à la main ou avec récolteuse, chargement des boîtes de bleuets, fauchage d'automne, brûlage, etc.

Chaque participant peut envoyer plusieurs photos s'il le désire et **chaque photo reçue et sélectionnée** donnera droit à un coupon pour le tirage au sort parmi lesquels six bons d'achat d'essence d'une valeur de 50 \$ chacun seront remis aux gagnants (deux prix par catégories).

En participant à ce concours, les participants acceptent que le SPBQ utilise et diffuse les photos reçues et les publie sur tous documents ou réseaux sociaux. Vérifiez vos photos et bonne chance aux participants!



Les noms des gagnants seront dévoilés dans le prochain Bulletin Le Bleuet.

La Financière agricole du Québec vous informe



Une garantie de prêt pouvant aller jusqu'à 50 000\$

Juin 2020

Afin de contribuer à la poursuite des activités des entreprises agricoles et agroalimentaires, une garantie de prêt pouvant atteindre 50 000 \$, sans prise de garantie mobilière ou immobilière, peut vous être rapidement accordée par La Financière agricole du Québec (FADQ). Cette mesure est accessible à l'ensemble de la clientèle en financement de la FADQ connaissant des problèmes de liquidités temporaires en lien avec le contexte de la pandémie de la COVID-19.

En plus de bénéficier d'une durée de remboursement de 10 ans, comprenant un congé de versements de capital de 12 mois, vous pourrez profiter du taux d'intérêt avantageux de la FADQ. Pour en faire la demande, vous devez vous adresser à votre conseiller en financement de la FADQ.

Admissibilité

Pour être admissible, vous devez démontrer que vos problèmes de liquidité ont un lien de cause à effet avec le contexte de la pandémie de la COVID-19. De plus, vous devez démontrer qu'avant cette pandémie, vous présentiez une perspective de rentabilité.

Autre mesure en matière de financement mise en place dans le contexte actuel

- Moratoire de remboursement pouvant aller jusqu'à six mois. Le moratoire a été mis en place pour les entreprises qui sont confrontées à des difficultés financières temporaires.
 - Vous devez en faire la demande auprès de votre directeur de comptes à votre institution financière. Il sera en mesure de bien vous expliquer les différentes modalités. Votre conseiller de la FADQ, pour sa part, peut vous accompagner au cours de cette démarche.

Pour plus d'information

- Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec votre [centre de services](#) ou consulter [des réponses à des questions](#) fréquemment posées par la clientèle sur la page d'accueil du site Web de la FADQ.

1 800 749-3646 | www.fadq.qc.ca



Soutenir et protéger
la croissance

Assurance récolte

La campagne d'adhésion est en cours

Septembre 2020

À vos calendriers! La campagne d'adhésion 2021 pour les protections automnales à l'assurance récolte est en cours. Des nouveautés ont été apportées afin d'offrir la protection la plus adaptée à votre réalité.

Le Programme d'assurance récolte, c'est une protection de vos récoltes contre les risques associés aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables. C'est un outil de gestion des risques indispensable!

Nouveautés en 2021

Apiculture (Abeilles) – Admissibilité des nucléi

À compter de l'année d'assurance 2021, les nucléi, mis en ruchette et hivernés à l'intérieur, sont désormais admissibles au Programme d'assurance récolte à la protection Apiculture sous-groupe Abeilles. Le minimum assurable est de 35 unités de ruches, de nucléi ou de l'ensemble des deux.

Asperge – Prix unitaire biologique

Un prix unitaire spécifique à la production biologique est maintenant offert.

Bleuets nains semi-cultivés – Prix unitaire biologique

Un prix unitaire spécifique à la production biologique est maintenant offert.

Dates de fin d'adhésion

- 30 septembre 2020 : Camerises
- 1^{er} novembre 2020 : Apiculture (sous-groupe Abeilles) et Cultures maraîchères (Asperge et Rhubarbe)
- 15 novembre 2020 : Céréales d'automne, Fraises et Framboises
- 1^{er} décembre 2020 : Bleuets nains semi-cultivés et Pommiers-Plan A
- 15 février 2021 : Sirop d'érable

Voici six bonnes raisons d'y adhérer

- Vos récoltes bénéficient d'une protection annuelle
- Vous avez la liberté d'assurer une ou plusieurs de vos cultures
- Vous pouvez choisir parmi différents niveaux de protection celui qui vous convient le mieux
- Vous assumez seulement 40 % du coût de la prime
- Les gouvernements assument 100 % des frais administratifs
- Des indemnités vous seront versées rapidement en cas de dommages causés à vos récoltes

1 800 749-3646 | www.fadq.qc.ca

Programmes AGRI 2019

Report de la date d'application des pénalités pour la transmission des données financières en raison de l'impact de la COVID-19

Septembre 2020

[La Financière agricole du Québec](#) est sensible à ce que doivent traverser les producteurs agricoles en cette période de pandémie. C'est pour cette raison qu'elle a décidé de **reporter au 31 octobre 2020** la date de l'application de pénalité aux programmes AGRI pour la transmission des données financières pour l'année de participation 2019.

Ce report s'applique aux producteurs agricoles dont la fin de l'exercice financier est le 31 décembre 2019.

- Habituellement, pour ces producteurs, la date limite pour transmettre leurs données financières sans pénalité est le 30 septembre 2020, soit neuf mois après leur fin d'année financière.
- Exceptionnellement, la date d'application des pénalités aux programmes AGRI pour la transmission des données financières est repoussée d'un mois, soit au **31 octobre 2020**.
- Il n'y aura donc aucune pénalité si les déclarations sont reçues au plus tard le 31 octobre 2020.
- Rappelons que la date limite pour transmettre ses données financières demeure le 31 décembre 2020.

La Financière agricole a à cœur le succès des entreprises agricoles. Depuis le début de ce contexte exceptionnel, l'organisation a déployé de nombreuses [mesures en matière de financement et d'assurance et protection du revenu](#) pour soutenir les producteurs dans leurs activités.

1 800 749-3646 | www.fadq.qc.ca



Mesures de soutien aux agriculteurs : Plus de 9,1 M\$ en subventions versés d'avance aux entreprises agricoles



Octobre 2020

Afin de soutenir les entreprises agricoles dans le contexte de la pandémie, La Financière agricole du Québec devancera pour une deuxième fois cette année le paiement des subventions de ses programmes d'investissement. De cette façon, les agriculteurs bénéficieront plus rapidement de nouvelles liquidités pour poursuivre leurs activités.

« La Financière agricole surveille étroitement la situation des entreprises agricoles au Québec depuis le début de la crise et fait preuve d'une grande agilité pour qu'elles puissent maintenir l'entièreté de leurs activités et de leur plan de croissance. Nous sommes une organisation de première ligne pour préserver la stabilité économique et financière des entreprises agricoles. C'est primordial pour nous d'exercer pleinement notre rôle à cet égard, et ce, avec diligence. »

— M. Ernest Desrosiers, président-directeur général de La Financière agricole.

Concrètement, **un montant de 9,1 M\$ sera versé à plus de 5 000 entreprises le 1^{er} novembre 2020** plutôt que le 1^{er} décembre.

Les programmes concernés sont les suivants :

- Programme Investissement Croissance (PIC) — en vigueur depuis le 1^{er} avril 2020
- Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec (PADEAQ)
- Programme d'appui à la diversification et au développement régional (PDDR)
- Programme de soutien au financement des investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique (PSFI)

Rappelons qu'au printemps dernier, un devancement similaire avait été réalisé. Des montants de 6,2 M\$ avaient été versés à 3 364 clients le 1^{er} mai plutôt que le 1^{er} juin.

Cette initiative de La Financière agricole s'inscrit dans la foulée des mesures de soutien déployées pour accompagner la clientèle à travers la crise causée par la pandémie de COVID-19. Elle est également en cohérence avec les mesures de relance économique annoncées par le gouvernement du Québec.

Pour connaître toutes nos interventions liées à la situation qui prévaut depuis mars dernier en matière de financement, d'assurance et de protection du revenu, visitez notre [site Web](#).

1 800 749-3646 | www.fadq.qc.ca



À vendre

Brûleur de bleuets à 6 sorties, à 4 000 \$. S'il vous plaît, demandez Jacques au 418-279-5840.

Réseaux sociaux



La perle bleue suscite toujours autant d'intérêt de la part du public. **Suivez-nous** sur Facebook et YouTube via « **Le bleuets, perle des p'tits fruits** ».

De plus, **joignez le groupe privé** « **L'industrie du bleuets sauvage** » qui s'adresse aux producteurs de bleuets et aux intervenants.

Site Internet du SPBQ



Nous vous invitons à consulter le site Internet du SPBQ au « www.spbq.ca » ou via le « www.perlebleu.ca ». Vous y trouverez « **Le coin des producteurs** » tout spécialement aménagé pour vous avec entre autres : les *résultats des projets de recherche*, et le *Guide de production*.

De plus, vous y trouverez la liste des professionnels en aménagement, les fournisseurs de services et équipements, les Bulletins Le Bleuets depuis le tout premier numéro, divers communiqués, le *Règlement général du SPBQ*, le *Plan conjoint* et les *Conventions de mise en marché* originales ainsi que leurs signataires.

Plusieurs recettes y sont également publiées et la recette en vedette ce mois-ci est bien de saison, avec ses allures de petite citrouille : **Poivrons farcis aux bleuets sauvages à la méditerranéenne**.



Prix récolte 2019 et définitions des catégories

Catégorie de bleuets	1 ^{ère} avance et prix de départ (\$/lb)	2 ^e avance du 1 ^{er} décembre (\$/lb)	3 ^e avance du 1 ^{er} avril (\$/lb)	4 ^e avance du 15 août (\$/lb)	Contribution au SPBQ	Prix net
BLEUETS MISTASSINI						
Conventionnel	0,40 \$	0,10 \$	0,05 \$	0,1341 \$	0,015 \$	0,6691 \$
Sans pesticide	0,40 \$	0,10 \$	0,05 \$	0,1341 \$	0,015 \$	0,6691 \$
Biologique	0,60 \$	0,20 \$	0,10 \$	0,2088 \$	0,015 \$	1,0938 \$
Forêt	0,715 \$				0,015 \$	0,70 \$
BLEUETS SAUVAGES DU QUÉBEC						
Conventionnel	0,40 \$	0,10 \$	0,05 \$	0,155 \$	0,015 \$	0,69 \$
Sans pesticide	0,40 \$	0,10 \$	0,05 \$	0,155 \$	0,015 \$	0,69 \$
Boréal	0,40 \$	0,10 \$	0,05 \$	0,175 \$	0,015 \$	0,71 \$
Biologique	0,60 \$	0,20 \$	0,10 \$	0,2045 \$	0,015 \$	1,0895 \$
Forêt	0,715 \$				0,015 \$	0,70 \$
CONGÈLERIE HÉRITIER						
Conventionnel	0,40 \$			0,18 \$	0,015 \$	0,565 \$
Sans pesticide	0,40 \$			0,18 \$	0,015 \$	0,565 \$
Biologique	0,60 \$			0,54 \$	0,015 \$	1,125 \$

Sur le territoire du Plan conjoint, de bleuets de différentes catégories sont produites :

Catégorie	Définition
Bleuet conventionnel	Bleuet sauvage cultivé avec différents pesticides appliqués pendant l'année de la récolte, selon les recommandations des agronomes.
Bleuet sans pesticide	Bleuet sauvage cultivé sans utilisation de pesticides dans l'année de récolte.
Bleuet boréal (marque de commerce de BSO)	Bleuet sauvage cultivé sans aucun intrant chimique au moins 12 mois avant la récolte.
Bleuet biologique	Bleuet sauvage cultivé selon les règles et les normes de régie biologique accréditées par Écocert.
Bleuet de forêt	Bleuet sauvage naturel, non cultivé et cueilli en forêt.

Prix récolte 2020

Catégorie de bleuets	1 ^{ère} avance et prix de départ (\$/lb)	2 ^e avance du 1 ^{er} décembre (\$/lb)	3 ^e avance du 1 ^{er} avril (\$/lb)	4 ^e avance du 15 août (\$/lb)	Contribution au SPBQ	Prix net
BLEUETS MISTASSINI						
Conventionnel	0,50 \$				0,015 \$	0,485 \$
Sans pesticide	0,50 \$				0,015 \$	0,485 \$
Biologique	0,70 \$				0,015 \$	0,685 \$
Forêt	0,715 \$				0,015 \$	0,70 \$
BLEUETS SAUVAGES DU QUÉBEC						
Conventionnel	0,50 \$				0,015 \$	0,485 \$
Sans pesticide	0,50 \$				0,015 \$	0,485 \$
Boréal	0,50 \$				0,015 \$	0,485 \$
Biologique	0,70 \$				0,015 \$	0,685 \$
Forêt	0,715 \$				0,015 \$	0,70 \$
CONGÈLERIE HÉRITIER						
Conventionnel	0,50 \$				0,015 \$	0,485 \$
Sans pesticide	0,50 \$				0,015 \$	0,485 \$
Biologique	0,70 \$				0,015 \$	0,685 \$

En pièces jointes

- Tableau de bord des marchés par Gilbert Lavoie de Forest Lavoie Conseil
- Rapport du président présenté lors de la dernière assemblée ordinaire du conseil d'administration
- Résumé des dépenses

Comme parfois, en discuter ce n'est pas comme le voir, je vous présente le rapport des activités du président.

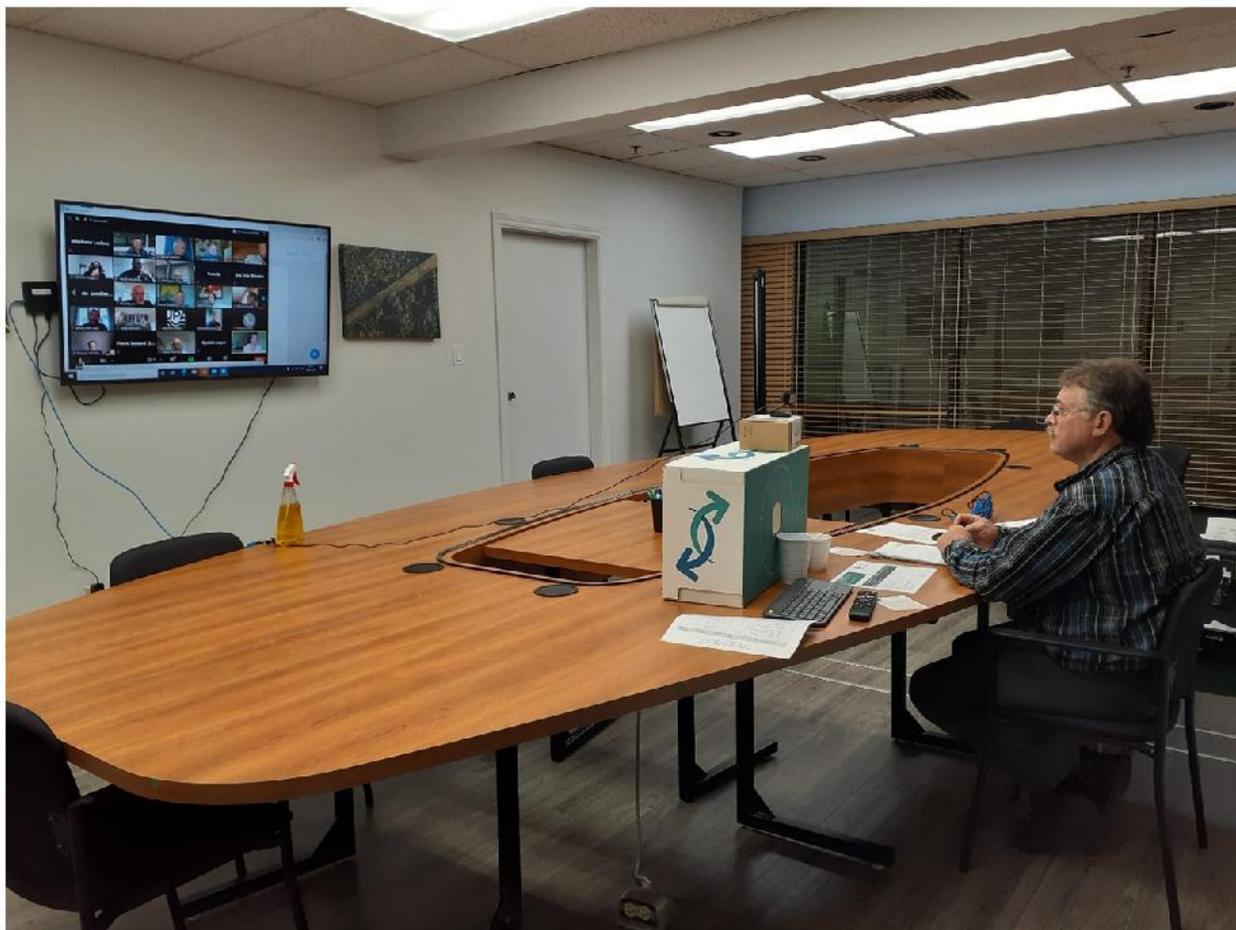
Ce rapport est présenté à tous les administrateurs lors de chaque assemblée ordinaire du conseil d'administration.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Daniel Gobeil fait rapport de ses activités :

- Le 15 mai 2020 - Comité mise en marché;
- Le 19 mai 2020 - Comité pollinisation;
- Le 20 mai 2020 - Conseil général de l'UPA Longueuil par conférence téléphonique;
- Le 2 juin 2020 - Conseil d'administration de l'UPA Saguenay-Lac-Saint-Jean par conférence téléphonique;
- Le 7 juin 2020 - Conseil général de l'UPA Longueuil par visioconférence;
- Le 17 juin 2020 - Conseil général de l'UPA Longueuil par visioconférence;
- Le 9 juillet 2020 - Plan quinquennal de la RMAAQ par conférence téléphonique;
- Le 14 juillet 2020 - FADQ par conférence téléphonique;
- Le 20 juillet 2020 - Réunion biologique;
- Le 3 août 2020 - Entrevue journaliste de l'émission Salut Bonjour par visioconférence;
- Le 5 août 2020 - Rencontres pour fixer la première avance en bleuetière et le prix de départ en forêt;
- Le 3 septembre 2020 - Conseil d'administration de l'UPA Saguenay-Lac-Saint-Jean par visioconférence;
- Le 4 septembre 2020 - Entrevue sur la biosécurité avec Marie-Claude Rioux;
- Le 16 septembre 2020 - Visites de salles pour les assemblées générales annuelles;
- Le 17 septembre 2020 - Conseil général de l'UPA Longueuil par visioconférence;
- Le 18 septembre 2020 - Visites de salles pour les assemblées générales annuelles;
- Le 22 septembre 2020 - Rencontre des administrateurs sans aucun intérêt;
- Le 30 septembre 2020 - Conseil général de l'UPA Longueuil par visioconférence;
- Le 1^{er} octobre 2020 - Conseil général de l'UPA Longueuil par visioconférence;
- Le 8 octobre 2020 - Conférence téléphonique sur la taxation des bleuets par les États-Unis;

- Le 21 octobre 2020 - Assemblée générale de l'UPA Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- Le 22 octobre 2020 - Comité mise en marché;
- Le 23 octobre 2020 - Conseil d'administration de l'UPA Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- Le 26 octobre 2020 - Table des présidents et Conseil général de l'UPA Longueuil par visioconférence;
- Le 27 octobre 2020 - Rencontre sur la mouche du bleuet par conférence téléphonique.



VISIOCONFÉRENCE AVEC L'UPA PAR ZOOM

Puisque les producteurs inscrits au Plan conjoint et les membres du Syndicat n'ont pas eu la chance de recevoir la présentation des états financiers de leur regroupement étant donné que les assemblées générales annuelles prévues le printemps dernier ont dû être annulées à cause de la COVID-19, je vous présente un résumé des six dernières années.

Pour l'année 2020, puisque la récolte a été bonne dans l'ensemble avec 85 736 129,57 millions de livres à ce jour, les entrées d'argent ont été bonnes également. Cet argent sera certainement bien administré dans l'intérêt de l'ensemble des productrices et producteurs de bleuets par vos représentants au SPBQ.

RÉSUMÉ

Dépenses d'opération excluant la recherche					
Année					
2014	2015	2016	2017	2018	2019
530 973,58 \$	624 133,84 \$	703 006,08 \$	618 146,43 \$	510 555,39 \$	419 551,95 \$
Moyenne des six dernières années					
567 727,88 \$					

Dépenses de recherche excluant l'opération					
Année					
2014	2015	2016	2017	2018	2019
381 769,99 \$	211 191,83 \$	367 985,14 \$	444 106,97 \$	107 966,50 \$	322 720,23 \$
Moyenne des six dernières années					
305 956,78 \$					

Sous la présidence de M. Marc Larouche		Sous la présidence de M. Ghislain St-Pierre		Sous la présidence de M. Daniel Gobeil	
Opération	1 155 107,42 \$	Opération	1 321 152,51 \$	Opération	930 107,34 \$
Recherche	592 961,82 \$	Recherche	812 092,11 \$	Recherche	430 686,73 \$
Total	1 748 069,24 \$	Total	2 133 244,62 \$	Total	1 360 794,07 \$